

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 60-398-1930 Indemnités.

n° 60-398-1930

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 13 janvier 1930
Numéro JO n° 398 du 31/01/1930	Date du numéro 31 janvier 1930

TEXTE INTÉGRAL

le taux de l'indemnité jour nalière de zone est fixé. pour l'année 1930, à quinze francs pour le chef-lieu et vingt francs pour les postes de l'intérieur.